

البلديات واتحاد البلديات
لجنة رؤساء البلديات اللبنانية
Comité des Maires Libanais



Le rôle des municipalités libanaises dans l'action sociale

Mercredi 22 avril 2015, Hôtel Hilton Habtour Grand – Sin El Fil

Séminaire organisé par la Municipalité de Dekwaneh

Dans le cadre du Programme national d'appui aux municipalités libanaises

Sous le haut-patronage et en présence

de SEM Rachid DERBAS, Ministre des Affaires Sociales

En partenariat avec :

Le Comité des Maires Libanais

L'Institut français de Beyrouth

Cités Unies France

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

Cités Unies Liban/ Bureau technique des villes libanaises

COMPTE RENDU

Sommaire

Introduction	3
Première table ronde : Le rôle de la municipalité et de la fédération de municipalité dans la gestion des affaires sociales	5
Le concept de responsabilité sociale et le cadre juridique de l'action sociale municipale	6
L'action sociale municipale dans la pratique	6
L'action sociale municipale suite aux répercussions de la crise des réfugiés syriens au Liban	9
Deuxième table ronde : L'action sociale municipale : du ponctuel au pérenne	11
La relation entre les municipalités et le Ministère des Affaires Sociales.....	12
La coordination entre les échelons central, déconcentré et local.....	12
Les ressources humaines : qualifications, formations, outils	14
Les modalités de création d'un service municipal d'action sociale et de modification d'organigramme	14
L'expérience du Bureau Municipal de Développement Local de Sin El Fil	15
Débat sur les attentes des municipalités libanaises et pistes pour une coopération renforcée.....	15
Troisième table ronde : Le service municipal d'action sociale : animateur des initiatives sur son territoire – Expériences et témoignages	16
L'expérience de la Municipalité de Chiyah et de son service social	16
L'expérience des bailleurs de fonds avec les municipalités.....	17
L'expérience de la société civile, des associations locales et des ONG internationales avec les municipalités.....	18
L'expérience des universités avec les municipalités.....	19
Eclairages sur l'apport de la coopération décentralisée et sur l'expérience française	19
L'exemple d'une municipalité en voie de création d'un service de développement social : le projet de la Ville de Hazmieh en faveur de la jeunesse.....	20
Séance de clôture en présence de SEM Rachid DERBAS, Ministre des Affaires sociales	21

Introduction

Contexte

Au-delà de la question de la stricte gestion des conséquences de la crise syrienne pour les municipalités libanaises, il importe d'introduire une dimension pérenne à l'action sociale municipale. Dans ce contexte, la municipalité de Dekwaneh et Cités Unies Liban/ Bureau technique des villes libanaises ont organisé, en partenariat avec le Comité des Maires Libanais, Cités Unies France, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et l'Institut français de Beyrouth, un séminaire sur le rôle des municipalités libanaises dans l'action sociale le mercredi 22 avril 2015, sous le haut patronage et en présence du Ministre libanais des Affaires sociales, SEM Rachid DERBAS.

Objectifs du séminaire

Le séminaire avait pour objectifs de :

- Renforcer l'institution municipale pour répondre aux défis auxquels elle fait face dans la gestion des affaires sociales.
- Analyser le rôle des municipalités libanaises dans l'action sociale.
- Instaurer un dialogue avec le Ministère des affaires sociales et assurer une coordination entre le Ministère et les municipalités.
- S'appuyer sur les expériences des partenaires locaux et internationaux en matière d'action sociale, notamment l'expérience des collectivités locales françaises.
- Echanger des bonnes pratiques en matière d'action municipale sociale.

Déroulement

Le séminaire a été organisé sur une journée, sous forme de trois tables-rondes et s'est achevé par une séance d'échange de bonnes pratiques :

- ✧ **Première table ronde** : Le rôle de la municipalité et de la fédération de municipalité dans la gestion des affaires sociales
 - ◆ Le concept de responsabilité sociale et le cadre juridique de l'action sociale municipale
 - ◆ L'action sociale municipale dans la pratique : au Liban et en France
 - ◆ L'action sociale municipale suite aux répercussions de la crise des réfugiés syriens

- ✧ **Deuxième table ronde** : L'action sociale municipale : du ponctuel au pérenne
 - ◆ La relation entre les municipalités et le Ministère des affaires sociales
 - ◆ La coordination entre les échelons central, déconcentré et local
 - ◆ Les ressources humaines : qualifications, formations, outils informatiques...
 - ◆ Les modalités de création d'un service municipal d'action sociale et de modification d'organigramme
 - ◆ Débat sur les attentes des municipalités libanaises

✧ **Troisième table ronde** : Le service municipal d'action sociale : animateur des initiatives sur son territoire

- ◆ L'expérience des bailleurs de fonds avec les municipalités
- ◆ L'expérience de la société civile, les associations locales et les ONG internationales avec les municipalités
- ◆ L'expérience des universités avec les municipalités
- ◆ Eclairages sur l'apport de la coopération décentralisée et sur l'expérience française
- ◆ L'exemple d'une municipalité en voie de création d'un service de développement social

Chaque session prévoyait un temps de débat et d'échanges avec les participants.

La séance de clôture, quant à elle, s'est déroulée en présence du Ministre libanais des Affaires sociales, SEM Rachid DERBAS.

Une *séance d'échange de bonnes pratiques en matière d'action municipale sociale* a eu lieu à la suite du séminaire. Cette séance s'est adressée à un nombre restreint de participants représentant des municipalités libanaises ayant ou souhaitant avoir un service d'action sociale. La séance a été animée par le Centre national de la fonction publique territoriale, Cités Unies France et Cités Unies Liban/ Bureau technique des villes libanaises.

Participants

Le séminaire a réuni 119 personnes, représentant :

- Les institutions nationales libanaises concernées, et notamment le Ministère des affaires sociales ;
- Les municipalités et fédérations de municipalités libanaises membres de CGLU;
- Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et la Présidente du Groupe pays Liban de Cités Unies France ;
- Certaines institutions internationales œuvrant dans le domaine des affaires sociales et des réfugiés ;
- Des associations locales.

Première table ronde : Le rôle de la municipalité et de la fédération de municipalités dans la gestion des affaires sociales



A l'ouverture du séminaire, **M. Antoine CHAKHTOURA**, Maire de Dekwaneh - ville hôte du séminaire - et membre du Conseil Mondial de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), a prononcé un mot d'accueil où il a souligné l'importance des thématiques qui seront soulevées et qui devront être fixées en tête des priorités pour une prise en compte réelle et réfléchie des affaires et questions sociales au Liban, malgré les crises sécuritaires et financières et l'absence de dialogue entre les acteurs concernés. Il a souhaité que l'échelon local soit davantage impliqué et que ce séminaire débouche sur des initiatives concrètes visant à soutenir les municipalités et fédérations de municipalités souhaitant créer ou renforcer un service d'action sociale.



M. Antoine CHAKHTOURA,
Maire de Dekwaneh et membre
du Conseil Mondial de Cités et
Gouvernements Locaux Unis
(CGLU)

M. Antoine CHAKHTOURA a mis en lumière le rôle crucial que jouent les collectivités locales libanaises pour répondre aux défis croissants que connaît le Liban à l'heure actuelle, à tous les niveaux (social, environnemental, économique, crise des réfugiés, etc.). En tant qu'échelon le plus proche du citoyen, la municipalité a un rôle dans l'action sociale qui ne se limite pas au seul accès de réponse à l'urgence, mais doit élargir les horizons de l'action sociale afin de passer vers des actions de développement durable pérennes sur le long terme tout en s'appuyant sur des ressources humaines compétentes. L'institution municipale a pour tâche d'initier des démarches sur son territoire en concertation avec les multiples acteurs concernés sur chaque thématique donnée. M. Antoine CHAKHTOURA a enfin tenu à remercier l'ensemble des participants, ainsi que les intervenants libanais et français et les partenaires et organisateurs.



Dr. Béchir ODEIMI, Président de
Cités Unies Liban et Directeur du
Bureau technique des villes
libanaises (BTVL)

M. Béchir ODEIMI, Président de Cités Unies Liban et directeur du Bureau technique des villes libanaises (BTVL), a ensuite rappelé l'importance de rassembler une palette importante d'acteurs issus des secteurs public et privé et de la société civile, notamment compte tenu du contexte difficile que traverse le Liban. Et ce d'autant plus que l'action sociale et le renforcement de l'institution municipale sont une nécessité pour permettre au pays de relever les défis majeurs qui l'attendent dans les décennies à venir. Dans ce cadre, Cités Unies Liban/BTVL reste attachée à l'idée selon

laquelle la formation des acteurs publics locaux et la gestion efficace des ressources humaines sont des leviers importants de renforcement de l'échelon municipal au Liban.

Le concept de responsabilité sociale et le cadre juridique de l'action sociale municipale

Après des remerciements adressés aux organisateurs de la conférence, **SEM Ziad BAROUD**, Ancien Ministre de l'Intérieur et des Municipalités, a tenu à revenir sur l'utilité du partenariat franco-libanais et à rappeler l'importance qu'il y a à renforcer les municipalités au Liban. En effet, celles-ci ne doivent pas seulement assurer les fonctions de gardiennage et de nettoyage car la loi de 1977 a fait des municipalités une institution de développement local. Dans ce cadre, l'institution municipale doit faire partie intégrante d'un processus de changement des modèles et des méthodes en place et de renouvellement de la démocratie et de la gouvernance locale au Liban. Il faut regarder ce qui s'est passé après 1998 précise M. Ziad BAROUD en revenant brièvement sur l'historique du report des élections municipales libanaises en 1963 et sur les blocages politiques et institutionnels des années suivantes. Le processus de développement des municipalités (élections municipales en 2004 et en 2010) depuis 1998 avec le développement formel des municipalités et l'évolution des rapports avec les citoyens marque une étape importante dans la vie politique libanaise. La loi des municipalités de 1977 évoque la nécessité de s'occuper de l'action sociale et de développer des outils en vue de gérer la relation avec les habitants. Dans une optique d'amélioration du niveau de vie des habitants, la municipalité a par conséquent des prérogatives à assumer en matière d'action sociale sur le territoire de la commune. Toutefois, dans la réalité, cela dépend très souvent des moyens financiers des municipalités.



SEM Ziad BAROUD, Ancien Ministre de l'Intérieur et des Municipalités

M. BAROUD a enfin indiqué qu'avec l'arrivée massive de réfugiés syriens au Liban depuis 2011, le pays a pris conscience du rôle que la municipalité doit assumer ; d'où l'importance de créer par conséquent de nouveaux domaines d'action sociale.

L'action sociale municipale dans la pratique

❖ Au Liban :

M. Mohammed El KHANSA, Maire de Ghobeiry et vice-président du Comité des Maires Libanais (CML), a commencé son intervention visant à présenter l'action sociale de sa municipalité en expliquant la démarche de création d'un bureau de développement local et d'un bureau d'action sociale au sein de la municipalité. Ensuite, il a précisé que la municipalité a élaboré un plan annuel visant à détailler les objectifs à atteindre, la vision stratégique et les actions essentielles à moyen et long terme.



M. Mohammed El KHANSA, Maire de Ghobeiry et Vice-Président du Comité des Maires Libanais (CML)

M. Mohammed El KHANSA a précisé que l'action sociale auprès des habitants est une tâche d'ordre patriotique voire un acte de foi. En effet, il a précisé qu'il ne faut pas que la municipalité se substitue aux associations de la société civile, ni le contraire, mais que l'enjeu est de travailler de façon complémentaire et inclusive avec le secteur associatif et le secteur privé. La municipalité doit être à l'initiative des démarches innovantes au niveau local et réunir, pour les appuyer dans la mise en œuvre de leurs projets, les acteurs de la société civile et les citoyens. Pour cela, la municipalité disposait en 2013 d'une enveloppe de 344 millions de livres libanaises (LL) destinée aux associations, et encore plus en 2014. Les priorités de la municipalité s'orientent vers l'action sociale, c'est-à-dire : l'enfance, la pauvreté, les personnes âgées, etc.

Pour les familles et les individus, l'aide directe ou indirecte en provenance de la municipalité est par conséquent très importante. Dans le domaine médico-social, il y a un centre de soin de santé à Ghobeiry (3607 personnes ont été soignées en 2013 pour un budget annuel de 4, 250 millions de LL). Le centre pour la petite enfance de la municipalité, a permis, en coopération avec une association, de vacciner plus de 15 000 personnes dont un nombre important de réfugiés syriens.

Face à la situation actuelle, le maire de Ghobeiry a toutefois précisé qu'il faut voir plus loin et plus grand, notamment en mutualisant les moyens au niveau intercommunal : c'est ce qui est en train d'être réalisé avec le centre social de Burj el Barajneh qui sera doté d'un budget annuel de 4 millions de dollars. Il précise également qu'un grand centre de santé et d'autres espaces communs (salle de mariage, bibliothèque, garderie, etc.), vont progressivement voir le jour. Pour les femmes, il y a un comité entièrement féminin, un centre pour les petites entreprises dédiées à l'entrepreneuriat social et l'artisanat féminin ainsi que des parcs et jardins publics.

M. Mohammed El KHANSA a tenu à souligner que la municipalité fait des actions qui dépassent les fonctions municipales à proprement dire : elle encourage les entreprises à faire des dons (zakat) aux associations dans le domaine médico-social et il existe un fonds municipal pour les dons qui sont ensuite reversés aux associations pour garantir une justice sociale. De plus, afin de favoriser la sociabilité et les lieux d'échanges et de rencontres, en plus des cafés, la municipalité a acquis un vaste terrain afin de créer des lieux de rencontre pour les habitants de la région (centre social et récréatif).

Le plan d'action stratégique élaboré par la municipalité de façon annuelle et pluriannuelle inclut 12 orientations (sécurité, cohésion sociale, éducation, loisirs, tourisme, santé, animation sociale, etc.). De plus, 15 à 18 % du budget de la municipalité ont été consacrés en 2014 au domaine médico-social. Pour ce qui est du domaine de l'éducation, la municipalité a récemment fourni un appui scolaire aux lycéens en difficulté pour réussir les examens officiels. La municipalité a de même pérennisé une action consistant à recenser les personnes de moins de 17-18 ans qui ont délaissé l'école et leur offrir la possibilité de suivre des formations professionnelles et techniques afin d'intégrer le marché du travail, et ce en coopération avec les écoles techniques et les associations locales et internationales.

❖ En France :



Mme Séverine SOETART, Directrice
du Centre Communal d'Action
Sociale (CCAS)

Mme Séverine SOETART, Directrice du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Roubaix, est ensuite intervenue afin d'évoquer l'action sociale municipale en France et de donner des exemples d'actions et de projets réalisés dans la ville de Roubaix. L'importance que l'action d'un CCAS s'inscrive dans une volonté politique sociale de la collectivité (notamment en termes de priorités d'actions) a été soulignée dès le début comme une nécessité indéniable.

Mme SOETART a mis en lumière les outils qui permettent aux collectivités locales de mettre en œuvre les actions d'un CCAS, après avoir présenté les grandes caractéristiques de la ville de Roubaix (4ème agglomération de France, 2ème ville au niveau de la densité, 950000 habitants, une ville très jeune et qui dispose d'indicateurs socio-économiques toutefois « effarants » puisque c'est la ville où vivent le plus de personnes pauvres de France avec un taux de chômage qui s'élève à 34 %, notamment). Ainsi, la ville dépend en grande partie des aides de l'Etat pour financer ses projets, en particulier en matière d'aide sociale et d'action sociale qui sont des politiques majeures pour permettre à la ville de tenir. Le rôle des pouvoirs publics est donc prépondérant dans cette ville, et le CCAS constitue l'outil municipal de la politique sociale, et ce d'autant plus qu'il est autonome par rapport au conseil municipal.

Mme SOETART a précisé que s'ils réalisent des actions générales de prévention, les CCAS ne sont pas uniquement dans des politiques « d'assistantat », puisque leurs interventions concernent l'ensemble des personnes « fragiles ». Ils sont ainsi dans l'obligation d'effectuer plusieurs missions, tel que le recueil de données du territoire, la gestion des établissements sociaux et médico-sociaux, les actions en matière de petite enfance, les actions pour les publics défavorisés ou marginalisés, etc. Les missions facultatives des CCAS varient en fonction de la volonté politique des élus locaux dont dépendent, in fine, les orientations stratégiques, les décisions politiques et l'attribution des moyens mobilisables par le CCAS.

Concernant la politique d'action sociale et la méthodologie des CCAS, il y a tout d'abord la nécessité de faire un diagnostic de territoire, et ce afin de prioriser les besoins et les demandes de la population et de s'adapter aux publics ou aux thématiques identifiées comme prioritaires (santé, petite enfance, personnes marginalisées et/ou fragiles, etc.). Pour ce faire, le CCAS coordonne au niveau local avec l'ensemble des acteurs sur le territoire, que ce soit les usagers, les institutions centrales et déconcentrées, les associations ou les autres collectivités locales. Par conséquent, la question de la pérennité des actions se pose constamment dans la mesure où, en fonction des besoins des populations et des moyens du CCAS, il faut penser à pérenniser et à structurer les différentes actions mises en œuvre. C'est la raison pour laquelle une volonté politique est primordiale pour ne pas tomber dans l'écueil du saupoudrage et pour viser l'efficacité aussi bien en matière de financements que de répartition des rôles et des compétences de

chaque acteur qu'il faut impliquer afin de co-construire avec les usagers les politiques publiques locales en matière d'action sociale.

M. Ziad BAROUD, président de table, a tenu à remercier Mme SOETART et à souligner que les dénominateurs communs sont très importants entre le Liban et la France et les pistes d'action peuvent être intéressantes et de plusieurs types notamment dans les régions marginalisées qui subissent de plein fouet la crise socio-économique, aggravée par la crise des réfugiés syriens et le manque de politiques de développement au Liban.

L'action sociale municipale suite aux répercussions de la crise des réfugiés syriens au Liban

❖ Témoignage d'une ville libanaise du Nord

M. Sajih ATTIEH, Maire de Rahbeh, Président de la Fédération de Municipalités de Jouneh – Akkar et membre du Comité des Maires Libanais, a débuté son intervention en rappelant que même sans la présence des réfugiés syriens la région du Akkar qui est la sienne a toujours été à l'écart et marginalisée par les politiques publiques, tandis qu'en son sein se combinent un manque de ressources et une forte densité de population, des revenus très limités pour la population et une situation très précaire. Selon M. ATTIEH, les problèmes se sont donc aggravés avec la présence syrienne au Liban en général mais au Akkar avec encore plus d'acuité : il y a 300 000 résidents libanais auxquels s'ajoutent 300 000 réfugiés syriens et l'action sociale est surtout réduite aux actions d'urgence et humanitaire. Face aux besoins de ces populations vulnérables, les responsables publics et politiques locaux ne peuvent pas esquiver leurs responsabilités, car ni l'Etat et ni les associations locales ne sont capables de répondre à ces besoins-là. Pourtant, malgré ce contexte défavorable et l'inaction des pouvoirs publics étatiques, les municipalités n'ont pas d'autonomie financière et d'action.



M. Sajih ATTIEH, Maire de Rahbeh, Président de la Fédération de Municipalités de Jouneh – Akkar

Les impacts de la crise syrienne sur l'action municipale sont très importants, car si en temps normal c'est 20 % du budget municipal qui est consacré à l'action sociale ou médico-sociale, désormais c'est 40 % au minimum qui est nécessaire. Selon M. ATTIEH, le Akkar n'est pas seulement une région frontalière, il y a aussi une relation humaine et une continuité géographique entre les Syriens et les Libanais, raison pour laquelle nous sommes particulièrement touchés par cette misère et cette guerre que subissent les Syriens. A titre d'exemple, M. ATTIEH a enfin précisé que plutôt qu'ouvrir un centre social dans le Akkar où les services ne sont dédiés qu'uniquement aux Syriens, il faudrait beaucoup plus favoriser la coexistence entre les réfugiés et les communautés hôtes en renforçant d'une part la présence de l'Etat et d'autre part les collectivités locales.

Le président de table, M. BAROUD, a tenu à souligner, après ce témoignage, que le leadership du ministère des affaires sociales est primordial pour aider le Liban à faire face à ces crises, et que le renforcement des capacités du ministère et des municipalités est urgent.

❖ **Témoignage du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sur la relation avec les municipalités dans le cadre de la gestion de la crise des réfugiés syriens et plus précisément le « Programme de soutien aux communautés hôtes »**



M. Raghed ASSI, Responsable des projets socio-économiques au PNUD

M. Raghed ASSI, responsable des projets socio-économiques au PNUD, a précisé que les mécanismes mis en place par le PNUD, tel que le programme de soutien aux communautés hôtes qui a été lancé en 2013 en partenariat avec le Ministère des affaires sociales (MAS) pour soutenir la stabilité et promouvoir le développement au Liban face aux impacts de la crise syrienne, prévoient en général l'appui à des services de base pour répondre à la crise syrienne : services sociaux, pédagogiques, sanitaires, collecte de déchets solides, assainissement, eau potable (avec les établissements régionaux des eaux, notamment). Si une partie de ce programme n'a pas encore été lancée pourtant, il demeure que le PNUD souhaite favoriser l'emploi dans les communautés hôtes et éviter la concurrence sur le marché du travail entre Syriens et Libanais.

Le programme collabore avec les institutions publiques (MAS, entre autres) mais aussi les Ministères de l'Intérieur et des Municipalités, de la Santé et de l'Éducation ainsi que le Conseil de Développement et de la Reconstruction. M. ASSI a également précisé que le PNUD travaille avec les municipalités pour prioriser les besoins et adopte une méthodologie participative afin de favoriser l'intégration des communautés locales dans le processus d'identification des besoins. Pour ce faire, le PNUD dispose d'une cartographie actualisée des risques et des ressources, suite à une évaluation dans 140 villages libanais qui a permis d'établir un état des lieux des territoires avant et après la crise syrienne, de recenser les différents problèmes exacerbés du fait de la présence des réfugiés et de produire un plan d'action à mettre en œuvre. Dans le cadre du programme, les indicateurs ciblent les villages où plus de 40 % de la population totale sont des réfugiés syriens (70 localités sur les 140 identifiées).

L'axe humanitaire pour les réfugiés doit s'articuler avec un appui aux communautés hôtes selon M. ASSI et c'est une question d'ordre international que le Liban ne peut et ne doit pas assumer seul, et ce d'autant plus que les ressources sont limitées et en deçà des besoins locaux des populations. Traiter les problèmes à la racine et ne pas seulement répondre à l'urgence est par conséquent une priorité du PNUD, dans la mesure où il faut penser de façon structurelle et pérenne, car la crise risque de durer et les tensions et pressions au sein des territoires et des collectivités locales libanaises risquent par conséquent d'augmenter.

Suite à ces interventions un débat avec les participants a eu lieu et a permis d'identifier des défis majeurs. Ainsi, les municipalités libanaises se retrouvent face à une gestion difficile tant de la population libanaise

que des réfugiés syriens sans avoir ni les moyens ni le personnel qualifié pour y répondre. Les besoins essentiels augmentent dans les différents villages et villes qui sont confrontés à de nombreux problèmes tels que l'enseignement des enfants, l'évacuation des déchets, le manque d'électricité et d'eau potable, la concurrence de la main d'œuvre syrienne, auxquels viennent s'ajouter des tensions sociales et sociétales.

Les débats ont confirmé les propos des intervenants en mettant en lumière les dysfonctionnements actuellement présents au Liban : l'absence d'une vision politique et stratégique de l'Etat libanais depuis le début de la crise syrienne, les difficultés rencontrées par les collectivités locales, le manque de coopération entre les différents acteurs (pouvoirs publics, ONG et bailleurs de fonds, municipalités et associations locales), le manque d'organisation des bailleurs de fonds qui s'articule avec une absence de reconnaissance et de légitimité des actions des municipalités de leur part.

Deuxième table ronde : L'action sociale municipale : du ponctuel au pérenne



M. Sami MENKARA, Conseiller de Cités Unies Liban/BTVL, Président de l'Université Al Manar et Ancien Ministre de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

La deuxième table ronde a été présidée par **M. Sami MENKARA**, Conseiller de Cités Unies Liban/BTVL, Président de l'Université Al Manar et Ancien Ministre de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur. M. MENKARA a fait le lien avec la session précédente en mettant l'accent sur la nécessité de passer du ponctuel au pérenne en matière d'action sociale en misant notamment sur une meilleure coordination avec le Ministère des Affaires Sociales et entre les échelons local et central et sur des ressources humaines formées et compétentes.

La relation entre les municipalités et le Ministère des Affaires Sociales



M. Georges AYDA, Directeur du Développement Social au sein du Ministère des Affaires Sociales (MAS)

M. Georges AYDA, Directeur du Développement Social au sein du Ministère des Affaires Sociales (MAS), a dressé un aperçu des actions mises en œuvre avec les municipalités et sur le rôle des centres de développement social dans les régions. Il a précisé au début de son intervention que les relations entre le MAS et les municipalités sont bonnes et que les actions sont réalisées en concertation et dans les limites des moyens disponibles : ouverture de centres de développement social, appui à la création de clubs, équipement de salles de sport, achat de groupes électrogènes, aménagement de routes agricoles,... Ainsi 350 projets ont été mis en œuvre en 2013 et 2014 à hauteur de 4 milliards de livres libanaises. Les municipalités ont parfois financé des formations et assuré les locaux et les équipements pour les centres de développement social, ce qui a permis au ministère d'élargir son champ d'intervention. Le Ministère des Affaires sociales est actuellement en

train de mettre en place des projets de développement en étroite coopération avec des partenaires internationaux tels que la Coopération italienne et l'Institut français. Par ailleurs et dans le cadre de la crise syrienne, le ministère insiste auprès des bailleurs de fonds sur l'importance d'accorder la priorité aux communautés hôtes et de coordonner avec les autorités locales sans passer exclusivement par les ONG.

La coordination entre les échelons central, déconcentré et local

❖ La coordination entre les échelons central, déconcentré et local d'un point de vue libanais

M. Imad LABAKI, préfet (Mouhafez) du Akkar et ancien maire de Baabdat, a indiqué que son expérience dans la Mohafazat du Akkar est récente mais n'en demeure pas moins très riche, dans la mesure où il supervise de nombreux projets et solutions proposées pour répondre aux impacts de la crise syrienne au Nord Liban. Selon M. LABAKI, la participation locale et sociale est importante pour la réalisation et la pérennité des projets de développement, d'où l'importance d'impliquer la société civile. Pour ce qui est de la coordination entre les différents échelons, c'est un véritable partenariat avec les municipalités, les associations, les organisations internationales et les bailleurs de fonds que la préfecture tente d'effectuer. M. LABAKI a affirmé que le travail des administrations est un travail de partenariat, notamment dans l'action sociale pour préserver au mieux la société libanaise et les réfugiés qui y résident de façon temporaire. La région du Akkar concentre le plus grand nombre de réfugiés syriens et les conséquences tant sociales, qu'économiques ou sécuritaires, au quotidien, sont très difficiles à gérer pour les municipalités, en particulier en matière de prestation des services aux citoyens, dans un contexte de fortes pressions sur les ressources. Il y a au Akkar environ 420.000 résidents libanais et 350 000 réfugiés syriens, raison pour laquelle tous les efforts des acteurs doivent converger selon le préfet LABAKI.



M. Imad LABAKI, Préfet (Mouhafez) de Akkar et ancien Maire de Baabdat

Face à cette situation, le préfet a créé des ateliers et des groupes de travail dans la mohafazat pour qu'ils soient le trait d'union entre toutes les parties prenantes de l'aide internationale et des responsables de la santé publique en vue d'appuyer la société libanaise face à l'augmentation des besoins. L'échelon déconcentré coordonne les actions d'aide avec le concours des autorités locales et sous la supervision de l'Etat central. Le travail du Mohafez dépasse la dimension de contrôle et la mohafazat devient un partenaire pour coordonner les actions de réponse à la crise. Le département créé à cet effet au sein de la préfecture est une première au niveau des Mohafazat, et M. LABAKI a proposé de généraliser cette idée pour créer un véritable partenariat inter-acteurs face à cette crise que traverse le Liban.

❖ **La coordination entre les échelons central, déconcentré et local d'un point de vue français : Illustration à travers la mise en œuvre du plan national de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en France**



Mme Touria ARAB LEBLONDEL,
Responsable du Pôle de
Compétences « lutte contre les
exclusions » à l'INSET d'Angers
(CNFPT)

Mme Touria ARAB LEBLONDEL, Responsable du Pôle de Compétences « lutte contre les exclusions » à l'INSET d'Angers (CNFPT), a tout d'abord espéré que ce séminaire soit une première étape pour une coopération franco-libanaise fructueuse. Elle a par la suite indiqué que la lutte contre la pauvreté est un élément majeur des politiques d'insertion, et plus largement des politiques de lutte contre les exclusions. Jadis politique d'assistance, la lutte contre la pauvreté s'est transformée en lutte contre les exclusions. Après être revenue brièvement sur le plan de développement contre la pauvreté porté par l'Etat français (plan quinquennal) et sur les impacts au niveau des échelons déconcentré et local, Mme ARAB LEBLONDEL a insisté sur la nécessité d'avoir une volonté politique en matière d'action sociale, car « il faut être à la fois novateur et volontariste », a-t-elle précisé.

Mme LEBLONDEL a ensuite dressé un état des lieux de la pauvreté en France qui s'élève à 14 % de la population, ce qui équivaut à environ 9 millions de pauvres, avec un contexte actuel défavorable puisque les inégalités s'accroissent. A cela s'ajoute 4 millions de mal logés et une augmentation du nombre d'enfants pauvres, liée au changement de la cellule familiale (famille monoparentale). Ce paysage indique l'importance d'investir dans l'action sociale afin d'offrir des meilleures conditions pour l'avenir des personnes vulnérables et fragiles.

Mme LEBLONDEL a enfin souligné que le plan quinquennal est le fruit d'un travail de concertation inédit avec l'ensemble des acteurs des politiques de solidarité :

- L'échelon central pilote et élabore le plan en concertation avec les différents acteurs ;
- L'échelon déconcentré veille à la diffusion et la mise en application du plan en lien avec les besoins locaux ;
- L'échelon local met en œuvre le plan en identifiant des mesures très concrètes pour répondre aux impératifs locaux.

Les ressources humaines : qualifications, formations, outils ...



Mme Amandine ROBIN, Responsable du Pôle de Compétences dans le champ des Politiques Sociales à l'INSET d'Angers (CNFPT)

Mme Amandine ROBIN, Responsable du Pôle de Compétences dans le champ des Politiques Sociales à l'INSET d'Angers (CNFPT), a indiqué que les centres communaux d'action sociale (CCAS) sont l'outil politique incontournable de l'action sociale locale. Les CCAS sont des établissements publics administratifs dotés d'une personnalité propre juridique de droit public. Ils ont une structure paritaire qui regroupe des élus locaux et des personnes qualifiées dans le secteur. Les CCAS mènent une action générale de prévention et de développement social dans la commune ainsi que différentes activités légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées. Leur organisation diffère selon la taille de la commune ; les réalités du territoire ; et le projet social défini pour le territoire.

Il existe par conséquent une palette diverse et variée d'activités et d'offre de services variés qui s'adaptent en fonction des besoins des territoires identifiés et à évaluer par la suite. Les leviers des collectivités locales pour une politique des ressources humaines adaptée sont également importants : les collectivités s'appuient sur une gestion prévisionnelle des actions et des compétences pour être en prospective des actions et des agents. Le droit à la formation, l'innovation et la mutualisation des ressources pour constituer des centres communaux d'action sociale est une notion centrale pour le CNFPT et pour tous les acteurs publics locaux.

Mme ROBIN a enfin insisté sur l'importance pour les élus locaux de s'appuyer sur des ressources humaines qualifiées, tout en donnant des exemples d'outils mis par le CNFPT à disposition des élus locaux en France pour des ressources humaines compétentes : référentiels de métiers, formations initiales et continues proposés par un centre de formation dédié au personnel municipal...

Les modalités de création d'un service municipal d'action sociale et de modification d'organigramme



M. Sami MENKARA

M. Sami MENKARA, Conseiller de Cités Unies Liban, Président de l'Université Al Manar et Ancien Ministre de l'Éducation, est intervenu sur les modalités de création d'un service municipal d'action sociale en précisant qu'il existe des municipalités soumises au Conseil de la fonction publique et d'autres qui ne le sont pas. Pour celles qui le sont, le conseil municipal demande au Conseil de la fonction publique une ratification par le Ministère de l'Intérieur et des Municipalités en vue de créer un service municipal d'action sociale et de modifier l'organigramme. Pour les municipalités qui ne le sont pas, le conseil municipal peut créer le service d'action sociale tout en informant le préfet et le Ministère de l'Intérieur et des municipalités. Compte tenu du fait qu'il n'existe pas de centre national de formation de la fonction publique

territoriale au Liban, la formation à l'action sociale se fait sur le tas ou par le biais d'organismes divers tels que Cités Unies Liban.

L'expérience du Bureau Municipal de Développement Local de Sin El Fil



Mmes Rana DEMIAN et Nancy EJREISS, Agents de Développement Local (ADL) à Sin EL Fil

Mmes Rana DEMIAN et Nancy EJREISS, Agents de Développement Local (ADL), sont intervenues au nom de M. Nabil KAHALEH, maire de Sin El Fil. Revenant sur le processus qui a amené la ville à créer un bureau municipal de développement local (BMDL), Mmes DEMIAN et EJREISS ont brièvement présenté la vision et la volonté de mettre en œuvre des réalisations concrètes dans la commune afin d'élargir l'action municipale et d'insister sur le volet social, et ce principalement à partir de 2008 avec l'accueil des deux agents de développement

local. La création du BMDL a requis un changement dans l'organigramme de la municipalité en lien avec le Conseil de la fonction publique. Les deux ADL ont pris part à des sessions de formation (loi municipale, le rôle des ADL, la gestion et le suivi de projet...) organisées dans le cadre d'un projet de coopération mis en œuvre par Cités Unies Liban/BTVL et la Diputacion de Barcelone. Ces formations étaient un des facteurs de réussite du projet.

Suite à la création du BMDL, de nombreuses activités ont été mises en place (festival du voisinage,...) en concertation avec les habitants et en s'appuyant sur des partenaires appropriés ainsi que sur les jeunes bénévoles. Grâce à la création du BMDL, la municipalité est désormais capable de réaliser des projets sociaux et de se mettre en réseau avec la société civile. Selon Mmes DEMIAN et EJREISS la perception des habitants de l'action sociale municipale a changé et les actions ne sont plus sporadiques et s'inscrivent désormais dans un cadre pérenne.

Débat sur les attentes des municipalités libanaises et pistes pour une coopération renforcée

La seconde table ronde s'est terminée par un débat sur les attentes des municipalités libanaises introduit par **M. Mounir TORBEY**, Maire de Tannourine et président du Comité des Affaires sociales formé en 2012 lors de l'élaboration du Programme national d'appui aux municipalités libanaises (PNAML). M. TORBEY a rappelé les démarches qu'avait entreprises le comité. Il a conclu son intervention en avançant des propositions en vue de renforcer la coopération entre les municipalités et le ministère dans plusieurs domaines (soins de santé publique, aide sociale, appui aux familles les plus pauvres, crise des réfugiés syriens...), notamment via:



M. Mounir TORBEY, Maire de Tannourine

- Une meilleure implication des municipalités dans les projets réalisés ;
- Un appui aux municipalités dans la recherche des bailleurs de fonds ;
- La facilitation des processus de recrutement et de formation des fonctionnaires municipaux œuvrant dans le domaine de l'action sociale.

Suite à cette introduction, un débat a eu lieu et a porté principalement autour des questions suivantes : Quelles démarches faut-il adopter pour bénéficier du soutien du MAS ? Pourquoi l'Etat central refuse-t-il parfois que les municipalités créent un bureau de développement local ? Quelles solutions pour bénéficier de l'expertise française vu que les problèmes rencontrés se ressemblent dans une certaine mesure, bien que l'administration diffère au Liban par rapport à la France.

En guise de réponse à ces questions, les intervenants sollicités ont précisé tout d'abord que les municipalités peuvent demander l'appui du MAS en envoyant une lettre au ministre expliquant la demande du Conseil municipal. Pour ce qui est de la création d'un centre régional de développement local, le MAS prend en charge 70 % des coûts et les 30 % restants sont pris en charge par les municipalités concernées. Concernant la création d'un bureau municipal de développement local, c'est avec le ministère de l'intérieur et des municipalités qu'il faut suivre la demande. Enfin, pour bénéficier de l'expertise française, monter un projet de coopération décentralisée semble être le meilleur moyen.

Troisième table ronde : Le service municipal d'action sociale : animateur des initiatives sur son territoire – Expériences et témoignages



L'expérience de la Municipalité de Chiyah et de son service social



M. Edmond GHARIOS, Maire de Chiyah et membre du Conseil Mondial de CGLU

La troisième table ronde a été présidée par **M. Edmond GHARIOS**, Maire de Chiyah et membre du Conseil mondial de CGLU, et animée par M. Béchir ODEIMI, Président de Cités Unies Liban et directeur du Bureau technique des villes libanaises (BTVL).

M. GHARIOS est revenu sur l'expérience du bureau de développement social créé en 1999 par la municipalité de Chiyah. La municipalité avait au départ priorisé les besoins et les actions. Dans une région comme Chiyah l'action sociale diffère d'une commune à l'autre, dans la mesure où il existe une réelle ceinture de pauvreté et de misère dans les métropoles, dont Beyrouth. A la lumière de l'enquête réalisée, le conseil municipal a pris la

décision de créer un service social regroupant 3 assistantes sociales dont la nomination a été approuvée par le Conseil de la fonction publique. Ce service a été intégré à l'organigramme de la municipalité. L'expérience de la ville de Chiyah est intéressante à plus d'un titre. En procédant de manière empirique, les projets sociaux améliorent l'image de la municipalité et le bureau social donne ce petit plus qui permet d'établir une communication avec la société et de mettre en place une stratégie flexible en vue de coordonner l'ensemble des acteurs sur cette thématique. Les politiques sociales sont donc diversifiées : santé, enfance, personnes âgées, culture, éducation, pouvoir d'achat, emploi, sport, égalité hommes/femmes...

La relation du bureau social avec le plan d'action de la municipalité en général est clairement établie puisque les plans exécutifs sont mis en place en concertation avec les agents municipaux et après avoir réalisé une étude de diagnostic du territoire. M. GHARIOS a également présenté aux participants différents projets mis en œuvre par la municipalité via son service social dont : le Conseil Municipal des enfants en collaboration avec la Coopération italienne, le projet le « Club des clubs », le complexe sportif et culturel de Chiyah, les réunions avec la population, le centre de soins, le projet à l'attention des femmes pour lutter contre la toxicomanie, etc. M. GHARIOS a enfin encouragé toutes les municipalités à se doter d'un service d'action sociale pour pérenniser ce genre d'action et créer un impact durable auprès de la population tout en s'appuyant sur des ressources humaines compétentes.

L'expérience des bailleurs de fonds avec les municipalités

❖ Le Projet des « Villes amies des Enfants » mis en œuvre par la Coopération italienne



M. Gian Luca PORTACOLONE,
Coordinateur du Programme
MOSAIC au sein du Bureau de la
Coopération Italienne

M. Gian Luca PORTACOLONE, Coordinateur du Programme MOSAIC au sein du Bureau de la Coopération Italienne, est intervenu sur l'expérience des bailleurs de fonds avec les municipalités à la lumière du projet « Villes amies des enfants » que met en œuvre la Coopération italienne en partenariat avec plusieurs municipalités libanaises dont Chiyah, Jdeideh, Rachayya El Wadi et Ajaltoun. M. PORTACOLONE a souligné l'importance d'initier les enfants à la culture municipale vu que la population libanaise est majoritairement composée de jeunes voire des très jeunes (50 % de la population). A travers les actions du projet et notamment la création de conseils municipaux pour les enfants, il s'agit de contribuer à construire une citoyenneté active et de promouvoir la participation citoyenne et la bonne gouvernance. A cet égard, les modalités de travail avec les municipalités peuvent être distinguées d'une part au niveau « politique et institutionnel » et d'autre part au niveau « technique ». Selon M. PORTACOLONE, la différence entre une municipalité dotée des ressources humaines nécessaires et une municipalité qui ne dispose pas de service social est nette : le travail devient plus facile entre les partenaires et l'impact des actions plus visible et durable. Faisant écho à ces propos, M. Sami MENKARA a souligné l'importance de tels projets qui gagneraient également à être généralisés au niveau des lycées pour diffuser la culture municipale.

❖ Témoignage du Fonds de développement socio-économique



M. Haytham OMAR, Directeur du Fonds de Développement Socio-Economique (ESFD)

M. Haytham OMAR, Directeur du Fonds de Développement Socio-Economique (ESFD), a précisé que le Fonds bénéficie d'une autonomie financière et administrative, et à ce titre il met en œuvre, dans le cadre de plans locaux participatifs contrôlés par les municipalités, des projets en vue de renforcer la décentralisation et le développement local. La création de comités locaux par les municipalités avait pour objectif de collecter des informations, de les analyser et de proposer un plan global de développement local. Si ce plan estime qu'il faut créer des services sociaux alors le fonds peut financer la création de ce type de structures et de projets dans les municipalités.

M. OMAR a également souhaité ajouter que concernant la pérennité de ces centres, le ESFD a pu les mettre en réseau avec d'autres municipalités et les institutions publiques et cette mise en contact est très importante pour leur pérennité. Selon M. OMAR, le rôle des bailleurs de fonds est aussi de faire avancer l'Etat dans des régions où il n'est pas présent (régions marginalisées et reculées du Liban).

L'expérience de la société civile, des associations locales et des ONG internationales avec les municipalités

❖ Le rôle de la Municipalité de Chiyah dans l'action sociale et civique et la coopération avec l'association « Nahnoo »

M. Mohammad AYYOUB, Directeur de l'Association « Nahnoo » est revenu sur la coopération de son association avec la municipalité de Chiyah dans le cadre d'un projet visant à former les différents acteurs municipaux et les citoyens à la prise de décision locale en vue d'impliquer les citoyens et de recenser leurs attentes. Selon M. AYYOUB, le citoyen doit être au courant du budget de la municipalité et se sentir responsable et porteur de proposition.



M. Mohammad AYYOUB, Directeur de l'Association « Nahnoo »

❖ L'expérience de l'IECD avec les municipalités libanaises



Représentative de l'IECD

L'expérience de l'IECD avec les municipalités a également été évoquée afin de connaître leur retour d'expérience sur la relation avec les municipalités et les modalités d'amélioration et de renforcement de l'efficacité et de la durabilité de l'action sociale municipale. Depuis 2013, l'IECD travaille avec la municipalité de Tripoli sur un projet de formation professionnelle et ce partenariat a permis de relancer des projets de développement et d'apporter leur expertise technique et en matière de gestion administrative et financière. Selon l'IECD, la coopération avec les municipalités facilite la mobilisation des jeunes, des communautés et des relations publiques et cela est important pour pérenniser les projets de

développement. Dans le cadre du projet avec Tripoli, l'IECD intègre et forme des membres de la municipalité au sein du projet pour qu'ils puissent assurer la pérennité de ce projet par la suite en s'appuyant sur une vraie structure.

L'expérience des universités avec les municipalités



Dr Rock-Antoine MEHANNA,
Doyen de la Faculté de
Gestion et d'Economie à
l'Université La Sagesse

Dr Rock-Antoine MEHANNA, Doyen de la Faculté de Gestion et d'Economie à l'Université La Sagesse, a estimé qu'il n'y a pas d'action sociale sans infrastructures. Il faut un plan économique global et la plupart des municipalités ne sont pas toujours régies par des principes démocratiques. Selon M. MEHANNA, il faut qu'il y ait des objectifs clairs en y associant les entrepreneurs et en reliant les zones marginalisées entre elles. Par exemple, il faut écouler les produits agricoles et recenser les besoins en matière d'emploi, créer des think tank pour ce faire et valoriser les territoires et les actions municipales. Il importe également de créer une culture et un environnement favorables à l'investissement et à l'emploi. Il ne faut pas seulement élargir l'organigramme mais créer des partenariats avec les universités et le secteur privé a conclu M. MEHANNA.

Eclairages sur l'apport de la coopération décentralisée et sur l'expérience française

❖ L'exemple de la coopération entre la Ville d'Eybens et la Municipalité de Brital

M. Abbas ISMAEL, Maire de Brital, a rappelé que le partenariat entre la ville d'Eybens et la municipalité de Brital existe depuis 2002 et que le conseil municipal s'est ouvert vers l'international avec des échanges d'expertises et d'expériences ainsi que des visites techniques en France et au Liban. La politique socio-culturelle a été une thématique centrale dans la coopération entre les deux villes. La structure administrative et l'organigramme en vigueur n'aidait pas les municipalités à recruter des personnes compétentes. La ville de Brital manquait d'associations locales et il fallait une équipe compétente et dynamique. C'est pour cette raison qu'un bureau municipal de développement local a été créé en 2004 et le personnel de la municipalité a été formé. Le bureau organise depuis des activités socio-culturelles régulières en collaboration avec de jeunes bénévoles. De même, et en vue d'avoir un lieu permettant de mettre en œuvre ces activités à longueur d'année, un centre socio-culturel est actuellement en cours de construction. Le maire de Brital a enfin indiqué que le travail participatif et la coopération décentralisée contribuent à renforcer l'institution municipale de façon à ce que cela puisse profiter à tout le monde.



M. Abbas ISMAEL, Maire de
Brital

❖ Les possibilités d'accueil de volontaires français



M. Arnaud WALBECQ,
Chargé de Mission Liban à
France Volontaires

M. Arnaud WALBECQ, Chargé de Mission Liban à France Volontaires, a indiqué qu'il existe beaucoup de besoins dans toutes les thématiques au Liban et pour y répondre *France volontaires* propose de contribuer à la mobilisation de compétences de jeunes français qui ont entre 25 et 35 ans afin qu'ils viennent passer une année complète dans une municipalité ou un autre organisme au Liban selon des conditions salariales et d'hébergement prédéfinies. L'appui de *France Volontaires* permet d'accueillir des volontaires au sein des structures municipales, de bénéficier de leur expérience et de faciliter la création de liens avec des collectivités françaises.

L'exemple d'une municipalité en voie de création d'un service de développement social : le projet de la Ville de Hazmieh en faveur de la jeunesse

M. Jean ASMAR, Maire de Hazmieh, a enfin expliqué les objectifs du projet que met actuellement en œuvre la municipalité de Hazmieh en coopération avec Cités Unies Liban concernant la mobilisation et la participation des jeunes de la commune. Ainsi, un séminaire de lancement et des ateliers de travail thématiques pour promouvoir des activités sportives, sociales, culturelles, etc. vont avoir lieu.

M. ASMAR a insisté sur l'importance de ce projet en vue de promouvoir et de pérenniser la participation de la jeunesse, vu que le projet devra déboucher ultimement sur la création d'un bureau de développement local.



M. Jean ASMAR, Maire de
Hazmieh



Mme Emmanuelle HAY,
Chef de Projet au sein de la
Mission des Coopération
Internationales au CNFPT

Il est à noter que la troisième table ronde a été conclue par une intervention de **Mme Emmanuelle HAY**, Chef de Projet au sein de la Mission des Coopération Internationales au CNFPT, sur les possibilités de suivi et de coopération suite à ce séminaire. Mme HAY a indiqué qu'il est possible d'organiser des visites techniques sur l'action sociale municipale. A cet égard, la ville de Roubaix est prête à accueillir une délégation libanaise. Le CNFPT, seule institution en France en charge de la formation des agents territoriaux, pourrait également appuyer en matière d'outils de gestion des ressources humaines : fiches métiers, référentiels, etc.

Séance de clôture en présence de SEM Rachid DERBAS, Ministre des Affaires sociales

❖ M. Antoine CHAKHTOURA, Maire de Dekwaneh et membre du Conseil mondial de CGLU



M. Antoine CHAKHTOURA, Maire de Dekwaneh

Après avoir remercié le parrain du séminaire, les intervenants et les participants, M. CHAKHTOURA a tenu à préciser que le Liban est doté des ressources humaines nécessaires au développement mais que les municipalités sont en constante lutte avec la loi et les ministères (Ministère de l'Intérieur et des Municipalités, Ministère des finances, Conseil des ministres...).

M. CHAKHTOURA a rappelé que tous les intervenants ont convenu du rôle primordial des municipalités dans l'action sociale, dans la pratique et la loi. De plus, compte tenu du contexte difficile que traverse le Liban, il est important aujourd'hui de pérenniser l'action sociale des municipalités, et ce au-delà de la seule crise des réfugiés syriens.

Cela passe tout d'abord par un renforcement et une institutionnalisation des relations entre le Ministère des Affaires sociales (MAS) et les municipalités qui doivent être régulièrement informées des projets et des actions du Ministère. Il est également important que le MAS soutienne les municipalités dans leur rapport avec les bailleurs de fonds notamment dans le cadre de la réponse à la crise syrienne. Il faut de plus paver la voie à des ressources humaines qualifiées dans les municipalités en facilitant les processus de recrutement, de formation et de modification d'organigramme pour les agents de développement locaux (ADL). M. CHAKHTOURA a conclu en espérant que ce type de séminaire permettra d'élargir les horizons de l'action sociale municipale et que toutes les recommandations qui ont été faites permettront de lancer un programme national pour l'action sociale en concertation avec le MAS.

❖ Mme Samia JABER, Présidente du Groupe Pays Liban de Cités Unies France et Conseillère Générale du Territoire de Belfort



Mme Samia JABER, Présidente du Groupe Pays Liban de Cités Unies France et Conseillère Générale du Territoire de Belfort

Mme JABER a tenu en premier lieu à féliciter les organisateurs de ce séminaire, vu que le sujet est complexe et qu'il n'y a pas de vérité révélée. Le sujet est nécessaire car l'Etat et les municipalités ne peuvent ignorer la situation sociale de ses citoyens et les responsables politiques doivent permettre aux citoyens de maintenir la tête hors de l'eau. La France bénéficie d'une expertise en matière d'action sociale (RSA, prise en charge petite enfance et personnes âgées, etc.) et d'une politique sociale forte institutionnalisée au niveau des collectivités locales. Elle s'appuie également sur un tissu associatif organisé et la question du partenariat entre ces acteurs est essentielle. La situation libanaise est un terrain d'expérimentation intéressant, et ce d'autant plus que les besoins se sont amplifiés avec la crise syrienne. Selon Mme JABER, il y a tout intérêt à solliciter et mobiliser

l'expertise française, et Cités Unies France est prête à apporter son appui car les questions de co-développement sont une nécessité en Méditerranée à l'heure des catastrophes.

❖ **M. Henri LEBRETON**, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle et Directeur de l'Institut Français du Liban



M. Henri LEBRETON, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle et Directeur de l'Institut Français du Liban

M. LEBRETON est revenu sur le contexte libanais difficile et sur l'importance de soutenir les populations libanaises hôtes et les réfugiés. Les municipalités doivent faire face à de nombreux défis pour répondre aux demandes sociales qui ont considérablement augmenté dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Cela a donné, entre autres, le plan libanais de réponse à la crise du 15 décembre 2014.

Selon M. LEBRETON, les outils pour encourager le mouvement municipal dans son action sociale sont de plusieurs ordres :

1. la signature d'un arrangement administratif franco-libanais avec quatre grandes actions ;
2. l'existence d'un fonds social de développement qui appuie les organisations de la société civile;
3. l'élaboration d'un plan visant à coordonner entre les acteurs : ONG, acteurs économiques et municipalités afin d'accompagner des projets de renforcement de capacités.

Les partenariats de coopération décentralisée dans ce panorama sont variés et solides dans la durée, ce qui témoigne de la richesse des liens qui unissent les acteurs de la vie locale en France et au Liban. A ce titre, M. LEBRETON a conclu qu'il ne faut pas hésiter à mobiliser de jeunes français ainsi que l'expérience et l'expertise françaises (CNFPT, CUF, etc.) en la matière.

❖ **SEM Rachid DERBAS**, Ministre Libanais des Affaires Sociales

Ce séminaire a une grande importance avance en introduction de son discours le parrain du séminaire, SEM le Ministre Rachid DERBAS. « Depuis la formation de ma conscience politique je crois que le développement local doit être dirigé par les municipalités et je suis convaincu que chaque citoyen a le droit d'appartenir à une institution municipale. Malheureusement la situation des municipalités ressemble à celle des ministères « et nous sommes réduits à la mendicité vis-à-vis des organisations internationales et des bailleurs de fonds... pour survivre », déclare M. DERBAS. Les municipalités doivent être un outil pour renforcer la culture démocratique et municipale et être acteur du développement local. A cet égard, le ministre a estimé que la loi municipale, bien qu'importante, est une loi qui ressemble à un homme auquel on donne des ailes pour voler mais qu'on attache pour ne pas qu'il prenne son élan... le véritable problème est cette tutelle sur le travail des municipalités qu'il faudrait arrêter.



SEM Rachid DERBAS, Ministre Libanais des Affaires Sociales

D'autre part, la loi, dans sa version actuelle, comporte plusieurs lacunes qu'il faudrait rectifier selon M. DERBAS. Il est possible de voir des municipalités très investies et stimulantes, dynamiques... mais les différences entre les municipalités sont importantes. Un conseil municipal se doit d'agir loin des politiques partisans.. Et le ministre de conclure : Le Liban tient aujourd'hui en grande partie grâce aux cellules dynamiques de la société libanaise comme certaines municipalités.